Publications périodiques

Comptes annuels

BANQUE NEUFLIZE OBC

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 383.507.453 €
Siège social : 3 Avenue Hoche – 75008 Paris
552.003.261 R.C.S. Paris

Documents comptables approuvés par l'assemblée générale du 25 mai 2020

I. – Bilan au 31 décembre 2019

(En milliers d'euros.)

Actif	Référence note de l'annexe	2019	2018
Caisse, banques centrales, CCP		999 510	1 763 440
Effets publics et valeurs assimilées	A1-A8	220 802	322 177
Créances sur les établissements de crédit	A2	3 940 846	3 673 785
- à vue		2 533 830	2 688 403
- à terme		1 407 016	985 382
Créances sur la clientèle	A3-A8	3 958 721	3 741 806
- Créances commerciales		2 550	1 589
- Autres concours à la clientèle		3 201 530	3 040 546
- Comptes ordinaires débiteurs		754 641	699 671
Obligations et autres titres à revenu fixe	A1-A8	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	A1-A8	20 580	23 488
Participations et activité de portefeuille	A4-A8	9 801	8 284
Parts dans les entreprises liées	A4-A8	235 641	233 537
Immobilisations incorporelles	A5	35 724	35 859
Immobilisations corporelles	A5	72 353	72 029
Autres actifs	A6	35 172	48 256
Comptes de régularisation	A7	73 406	56 770
Total de l'actif		9 602 556	9 979 432
dont part des devises		345 490	345 490

Passif	Référence note de l'annexe	2019	2018
Dettes envers les établissements de crédit	P1	2 014 518	2 575 770
- à vue		150 953	86 035
- à terme		1 863 565	2 489 735
Comptes créditeurs de la clientèle	P2	6 763 295	6 520 784
Comptes d'épargne à régime spécial		890 564	806 176
- à vue		876 352	788 613
- à terme		14 212	17 563
Autres dettes		5 872 731	5 714 608
- à vue		3 981 151	3 740 812
- à terme		1 891 580	1 973 796
Autres passifs	P3	29 954	46 408
Comptes de régularisation	P4	69 960	96 582
Provisions	P5/P5-1	34 299	33 259
Capitaux propres hors FRBG	P7	690 529	706 628
- Capital souscrit	P7	383 507	383 507
- Prime de fusion	P7	167 080	167 080
- Réserves	P7	59 460	56 346
- Provisions réglementées	P6-P7	451	455
- Report à nouveau (+/-)	P7	34 553	38 156
- Résultat de l'exercice (+/-)	P7	45 478	61 084
Total du passif		9 602 556	9 979 432

Hors bilan	Référence note de l'annexe	2019	2018
Engagements donnés			
- Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		17 889	18 089
- Engagements de financement en faveur de la clientèle		553 003	565 246
- Engagements de garantie		182 441	210 822
d'ordre d'établissements de crédit		26 759	27 943
d'ordre de la clientèle		155 682	182 879
- Opération en Devises		129 834	49 057
- Opérations sur instruments de taux d'intérêts		387 160	322 139
- Opérations sur instruments de change		5 570	3 020
- Opérations sur autres instruments		295 451	185 875
Engagements reçus			
- Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	AP3	338 881	718 272
- Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	AP3	95 879	96 975
- Engagements de garantie reçus de la Clientèle	AP3	1 675 658	1 787 593
- Engagements sur titres	HB1	35 000	0
- Opérations en devises	HB1	129 684	49 108
- Opérations sur instruments de taux d'intérêts	HB1	392 037	327 297
- Opérations sur instruments de change	HB1	5 570	3 020
- Opérations sur autres instruments	HB1	295 451	185 875
- Autres engagements reçus		1 227 414	428 090

II. – Compte de résultat

(En milliers d'euros.)	Référence note de l'annexe	2019	2018
Produits nets d'intérêts	R -1	151 780	161 797
+ Intérêts et produits assimilés		138 075	150 529
sur opérations avec les Etablissements de crédit		46 358	53 240
sur opérations avec la Clientèle		84 091	86 632
sur obligations et autres titres à revenu fixe		7 625	10 657
- Intérêts et charges assimilées		-20 576	-24 250
sur opérations avec les Etablissements de crédit		-13 739	-17 022
sur opérations avec la Clientèle		-6 837	-7 227
+ Revenus des titres à revenu variable	R -1 -1	34 281	35 517
Produits nets des commissions	R - 2	89 701	95 535
+ Commissions (produits)		97 198	103 868
- Commissions (charges)		-7 496	-8 332
Résultat net des opérations financières		4 036	3 450
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	R - 3	4 521	4 428
solde en bénéfice sur titres de transaction		-73	-29
solde en bénéfice sur opérations de change		3 455	3 442
solde en bénéfice sur instruments financiers		1 138	1 015
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	R - 3 - 1	-484	-978
solde en bénéfice(+)ou pertes(-) sur titres de placement		-484	-978
Autres charges et produits nets d'exploitation bancaire	R - 4	-2 856	-177
+ Autres produits d'Exploitation bancaire		552	4 597
- Autres charges d'Exploitation bancaire		-3 408	-4 774
Produit net bancaire		242 661	260 604
- Charges générales d'exploitation	R - 5	-173 363	-185 137
frais de personnel		-97 086	-98 530
autres frais administratifs		-76 277	-86 607
- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles		-4 969	-6 550
Total frais généraux		-178 332	-191 687
Résultat brut d'exploitation		64 329	68 917
- Coût du risque	R - 6	-8 295	-5 753
Résultat d'exploitation		56 034	63 164
- Gains ou pertes sur actifs immobilisés	R - 7	1 344	1 610
+/- Résultat courant avant impôt		57 378	64 774
- Impôt sur les bénéfices	R - 8	-11 905	-3 694
- Dotations ou reprises provisions règlementées		4	4
Résultat de l'exercice (+ / -)		45 478	61 084

III. – Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2019

Faits marquants

Dans le cadre du projet « Connect 2020 » initié par le groupe , un plan de départ volontaire a été mis en place en 2016. Suite à la signature de l'accord collectif majoritaire en 2017, les conditions pour comptabiliser les provisions et les charges à payer étaient remplies. Pour rappel, les montants ajustés des « vagues 1 et 2 » ont été comptabilisés sur 2018.

La banque a cédé les portefeuilles clientèles « affluent » liés au projet « Green » pour un montant de 1.1 M€.

Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes sociaux

La présentation des états financiers relative à l'exercice 2018 est conforme aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Le compte de résultat publiable constitue le modèle d'analyse de la formation du résultat donnant le produit net bancaire, le résultat brut d'exploitation et le résultat net.

Les charges générales d'exploitation et le produit net bancaire sont présentés nets des transferts de charges qui s'y rapportent.

1. – Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent.

La Banque NEUFLIZE OBC applique le règlement ANC n°2014-07 notamment en ce qui concerne les dispositions relatives aux transactions entre parties liées et les opérations non inscrites au bilan.

Conformément aux principes comptables applicables aux établissements de crédit français, les méthodes d'évaluation prennent en compte pour la majorité des opérations l'intention dans laquelle celles-ci ont été conclues.

1.1. – Conversion des comptes en devises

Les actifs, passifs et engagements de hors bilan libellés en devises sont valorisés aux cours de change officiels du marché au comptant à la clôture de l'exercice. Les écarts de change ainsi dégagés sont enregistrés en résultat.

1.2. – Commissions sur prestations de services

Elles sont enregistrées en produits et charges en fonction de leur nature. Les produits de commissions rémunérant des services continus sont étalés sur la durée de la prestation rendue (commissions sur moyens de paiement, droits de garde sur titres…).

1.3. – Créances et engagements sur établissements de crédit et clientèle

Généralités
Les créances sur établissements de crédit comprennent les créances détenues au titre des opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédits, à l'exception de ceux qui sont matérialisés par un titre.

Seules les dettes et créances répondant aux conditions suivantes font l'objet d'une compensation comptable au bilan : même contrepartie, exigibilité et devises identiques, même entité de comptabilisation. Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature au hors-bilan correspondent :

- aux engagements irrévocables de concours en trésorerie
- aux engagements de garantie n'ayant pas donné lieu à mouvements de fonds.

Traitement des créances douteuses
La Banque NEUFLIZE OBC applique le règlement ANC n°2014-07 ainsi que les dispositions de l'avis 2006-16 du 21/12/2006 sur le déclassement en douteux des découverts repris par l'article 2221-2 du règlement ANC n°2014-07.

Dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré rendant probable la non-perception par la banque de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales), ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par contagion, un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.
Les encours douteux donnent lieu à la constitution de dépréciations pour créances douteuses ou pour risques à hauteur des pertes probables. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement dépréciés.

Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances amorties sont présentées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exception des dotations nettes aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme ces derniers, dans le produit net bancaire.

Les dépréciations pour créances douteuses sont calculées en valeurs actualisées (Art 2231-2 du règlement ANC n°2014-07). Le taux utilisé est soit le taux d'origine du crédit quand il est connu, soit le taux d'intérêt légal.

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains. Si la restructuration a été conclue à des conditions hors marché, la décote entre les nouvelles conditions et les conditions d'origine est enregistrée en coût du risque lors de la restructuration, puis reprise en marge d'intérêts sur la durée restant à courir de la créance.
Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est classée en encours douteux compromis. Cette identification intervient à la déchéance du terme ou à la résiliation du contrat.

Commissions reçues :
En application du règlement ANC n°2014-07, les commissions reçues sont étalées linéairement au prorata du capital restant dû. Les produits liés à cet étalement sont enregistrés en PNB et le stock à lisser est intégré à l'encours de crédit concerné.

1.4. – Portefeuille titres

Conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07, les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées.

La banque applique les dispositions du règlement ANC n°2014-07 relatives à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et celles de l'avis CNC 2008-19 du 8/12/2008 relatif aux Conditions de transferts de titres :

- les titres de transaction peuvent être transférés en catégories titres de placement ou titres d'investissement
- les titres de placement ne peuvent être transférés en catégorie titres d'investissement que dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ou lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

Pour les titres de transaction transférés, la valeur de transfert correspond à la valeur comptable des titres de transaction déterminée le jour du transfert selon les règles de la catégorie des titres de transaction qu'ils soient reclassés en titres de placement ou en titres d'investissement.

Pour les titres de placement reclassés en titres d'investissement, les titres sont inscrits le jour du transfert à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

Titres de transaction
Il s'agit de titres négociables sur un marché à caractère liquide et qui sont acquis ou vendus avec l'intention dès l'origine de les revendre ou de les racheter à court terme. Ces titres sont négociables sur un marché actif et les prix sont représentatifs de transactions réelles, régulières et intervenant dans des conditions de concurrence normale.
A la date d'acquisition ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus, et le cas échéant, en incluant les intérêts courus. A la date de clôture, ces titres sont évalués au prix du marché du jour le plus récent, les variations de valeur sont portées dans le compte de résultat.

Titres de placement
Il s'agit d'actions (ou d'autres titres à revenus variables) ou d'obligations, qui ne relèvent ni classés des titres de transaction, ni des titres d'investissement.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus ; les coupons courus sont enregistrés en créances rattachées.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être appréciée par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Pour les titres cotés, la valeur de marché correspond au cours le plus récent à fin décembre. Pour les titres non cotés, la valeur de marché correspond à la valeur probable de négociation.

Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée de vie résiduelle des titres selon une méthode actuarielle.

Titres de l'activité de portefeuille
Sont regroupés sous cette catégorie, les valeurs acquises avec pour objectif unique d'en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention de développer des liens durables dans le fonds de commerce de l'entreprise ayant émis ces titres.

A la date d'acquisition ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Les titres figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de la société émettrice et de l'horizon de détention.

Dans le cas de titres cotés, elle peut être établie à partir du cours de bourse retenu sur une durée de référence.

Les moins-values latentes sont calculées par lignes de titres et sont comptabilisées sans compensation avec les plus-values latentes.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Titres d'investissement
Ce sont des obligations, des effets publics ou valeurs assimilées acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

A la date d'acquisition, ils sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais inclus ; les coupons courus sont enregistrés en créances rattachées.

Les surcotes ou décotes éventuelles sont étalées sur la durée de vie résiduelle des titres selon la méthode actuarielle.

A la clôture de l'exercice, les moins-values latentes ne font pas l'objet de dépréciation sauf s'il existe une forte probabilité que ces titres ne soient pas conservés jusqu'à l'échéance ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme
Cette catégorie regroupe les titres acquis dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus.

A la date de leur acquisition, les titres inscrits dans cette catégorie sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Titres de participations et parts dans les entreprises liées
Ce sont des titres dont la possession durable est utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

A la date d'acquisition, ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus.

Les « autres titres détenus à long terme » et les « titres de participation et parts dans les entreprises liées » sont évalués individuellement au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité représente ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir. Plusieurs méthodes d'estimation peuvent être utilisées : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, cours moyen de bourse des derniers mois, conjoncture économique.

1.5. – Instruments financiers à terme, de taux d'intérêt, de change ou d'actions

Les opérations de couverture et de marché portant sur des instruments financiers à terme, de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-07 et de l'Instruction 94-04 de la Commission Bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Interventions sur les marchés organisés et assimilés
En fin d'exercice, les contrats sont évalués suivant leur cotation sur les différents marchés. Le gain ou la perte résultant de cette évaluation est porté au compte de résultat.

Intervention sur marchés de gré à gré
Les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) et de garantie de taux plafond ou plancher (caps ou floors) sont affectées dès leur origine dans un de ces trois portefeuilles :

- couverture identifiée ou micro-couverture
- macro-couverture
- transaction

Les contrats classés en portefeuille de transaction sont évalués à leur valeur de marché. Les variations de valeur constatées sont portées en compte de résultat de l'exercice.

En ce qui concerne les opérations de couverture :

- les différentiels d'intérêts courus sur swaps de taux sont étalés au prorata du temps écoulé, contrat par contrat en compte de résultat
- les différentiels d'intérêts reçus ou versés ainsi que les primes de caps-floors sont rapportés au compte de résultat au prorata du temps écoulé.

1.6. – Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation, nettes des amortissements cumulés.

Réévaluation
Dans le cadre de la dernière réévaluation légale, la Banque NEUFLIZE OBC a procédé à la réévaluation des éléments existants en 1976. Ces réévaluations ont été maintenues dans les états financiers présentés.

Amortissements et dépréciations
Les terrains ne sont pas amortis.

Les amortissements sont calculés, en méthode linéaire ou en dégressif, sur la durée de vie probable des actifs concernés :

- Constructions : 30 à 50 ans
- Aménagements : 6 à 15 ans
- Mobiliers et matériels : 3 à 10 ans
- Logiciels : 1 à 5 ans

La Banque NEUFLIZE OBC applique les dispositions relatives aux amortissements et dépréciations des actifs du règlement ANC n°2014-03. Elle apprécie à chaque clôture des comptes et à chaque situation , s'il existe un indice quelconque montrant qu' un actif a pu perdre de sa valeur. Lorsqu' il existe un indice de perte de valeur , un test de dépréciation est effectué. A ce titre, elle effectue régulièrement des tests d'impairment sur ces fonds de commerce .

1.7. – Dettes envers établissements de crédits, comptes créditeurs clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées en fonction de leur durée initiale ou de la nature des dettes :

- dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.8. – Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par supports : bons de caisse, titres de marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière linéaire ou économique sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux obligations et autres titres à revenu fixe » du compte de résultat.

Les frais d'émission d'emprunts obligataires encourus dans l'exercice sont amortis linéairement sur la durée de vie des emprunts correspondants. La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts dans la rubrique « Produits nets d'intérêts relatifs aux autres intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

1.9. – Dettes subordonnées

Cette rubrique regroupe les dettes matérialisées ou non par des titres, à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers.

Le cas échéant, les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.10. – Provisions

En application des articles 321-1 et suivants du règlement ANC n°2014-03 relatifs aux passifs, les provisions sont définies comme des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Il s'agit de passifs représentant une obligation de l'entité à l'égard de tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette rubrique regroupe donc des provisions destinées à couvrir :

- des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires nettement précises quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise
- des risques et des charges liés à des opérations bancaires que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

Les provisions comprennent :

- les indemnités de fin de carrière versées lors des départs en retraite ainsi que les compléments de retraite versés à certains salariés
- les primes versées pour les médailles du travail conformément à la Convention Collective
- les provisions pour engagements par signature, pour litiges et risques divers.

1.11. – Engagements en matière de retraite et médailles du travail

Les engagements sociaux qui ne sont pas couverts par des cotisations passées en charge et versées à des fonds de retraite ou d'assurance sont provisionnés au passif du bilan. L'impact en résultat est comptabilisé dans la rubrique « Frais de personnel ».

Les indemnités de fin de carrière versées lors des départs en retraite ainsi que les compléments de retraite (avantages postérieurs à l'emploi) versés à certains salariés ont été évalués et provisionnés depuis l'exercice 1987.

Les engagements sont évalués selon une méthode actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières telles que l'âge, l'ancienneté, la probabilité de présence à la date d'attribution de l'avantage et le taux d'actualisation. Ce calcul opère une répartition de la charge dans le temps en fonction de la période d'activité des membres du personnel (méthode des unités de crédits projetées). La comptabilisation des engagements tient compte de la valeur des actifs constitués en couverture des engagements et des éléments actuariels non-reconnus.

Conformément à la recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013, les effets d'actualisation non-encore comptabilisés en charge, compte tenu de l'ancienne méthode du corridor, ont été enregistrés à l'ouverture de l'exercice en capitaux propres (« Report à nouveau ») en respectant par ailleurs les règles liées aux changements de méthodes comptables, c'est-à-dire sans effet d'impôts.

L'intégralité des dotations et reprises de l'exercice, incluant donc l'ensemble des effets d'actualisation, et également l'impact du plan de départ volontaire sur les effectifs sont dès lors enregistrés directement en résultat.

Indemnités Fin de Carrière
Lors de la constitution de ces provisions en 2004, les charges sociales afférentes (loi Fillon) ont fait l'objet d'un étalement sur la durée résiduelle des engagements. Dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation ANC n°2013-02, les charges restant à étaler à l'ouverture de l'exercice 2013 ont été portées au compte de « report à nouveau ». Les charges sont de trois ordres :

- Charge théorique du service : charge normale de l'exercice provisionnée
- Coût financier : montant correspondant à une année de droit complémentaire acquis (provision* taux d'actualisation)
- Les Prestations versées : diminuent la charge annuelle comptabilisée en charge théorique du service.

Médaille du travail
Les charges sont de trois ordres :

- Charge théorique du service : charge normale de l'exercice provisionnée.
- Coût financier : montant correspondant à une année de droits complémentaires acquis (provision* taux d'actualisation)
- Les Prestations versées : diminuent la charge annuelle comptabilisée en charge théorique du service.

1.12. – Frais de personnel

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle intègre notamment le montant de la participation et de l'intéressement des salariés se rattachant à l'exercice.

Conformément aux dispositions prévues par la directive européenne CRD IV sur les fonds propres réglementaires, les dispositions suivantes s'appliquent au sein de la Banque NEUFLIZE OBC :

- pour les salariés relevant des dispositions globales prévues par le Groupe ABN AMRO et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération du Groupe NEUFLIZE OBC, la rémunération variable est divisée en deux parts :
  - l'une dite «initiale» de 60 %, l'autre dite «différée» correspondant au 40 % restant. La part différée est soumise à des conditions suspensives avant attribution.
  - Les parts initiale et différée sont elles-mêmes scindées en deux parts égales comprenant un versement de 50 % en numéraire et de 50 % en certificats de performance. Le règlement en numéraire des certificats de performance est soumis à une période de rétention de deux ans. Ces dispositions s'appliquent dès le 1er € de rémunération variable.

- pour les salariés relevant des dispositions locales prévues par le Groupe NEUFLIZE OBC et conformément aux critères détaillés dans la Politique de Rémunération du Groupe NEUFLIZE OBC concernant les rémunérations variables éventuelles :
  - celles dont le montant brut est inférieur ou égal à 100 K€ sont versées en numéraire en mars N+1
  - pour celles dont le montant brut est compris entre 100 K€ et 170 K€ : versements de 100 K€ en mars N+1, d'1/3 du solde différé en mars N+2, d'1/3 en mars N+3 et 1/3 en mars N+4
  - pour celles dont le montant brut est supérieur à 170 K€ : les dispositions globales prévues par le groupe ABN AMRO s'appliquent alors dès le 1 € de rémunération variable (voir précédent paragraphe).

L'ensemble des modalités applicables est détaillé dans la politique de rémunération du Groupe NEUFLIZE OBC et ses annexes, revue et validée tous les ans par le Conseil de Surveillance de la banque Neuflize OBC, et parue sur le site intranet RH.

1.13. – Coût du risque

La rubrique « coût net du risque » comprend les dotations nettes aux dépréciations et provisions pour risques de contreparties, risques-pays, et litiges. Les dotations nettes aux provisions sont classées par nature dans les rubriques du compte de résultat correspondantes.

1.14. – Gains et pertes sur actifs immobilisés

La rubrique « Gains et pertes sur actifs immobilisés » regroupe :

- les plus ou moins-values de cessions ainsi que les dotations nettes aux dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement.
- Les plus ou moins-values de cessions sur immobilisations corporelles et incorporelles.

1.15. – Impôts courants

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, le taux normal de l'IS pour toutes les entreprises est fixé à 28,92 % dans la limite de 500 KE de bénéfice imposable et à 34,43 % au-delà de cette limite (après application d'une surtaxe de 3,3 % sur le taux de base).

La Banque Neuflize OBC n'est pas soumise aux contributions exceptionnelles et additionnelles pour les grandes entreprises prévues par la première loi de finances rectificative pour 2017 .

Depuis le 1er janvier 2016, les dividendes reçus de filiales détenues à plus de 95 %, intégrées fiscalement, sont exonérés d'IS au titre du régime spécial mère-filiales, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 1 %. Les dividendes reçus de titres de participation sont exonérés d'IS, à l'exception d'une quote-part de frais et charges de 5 %.

L'article 22 de la loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012 a modifié les règles relatives à la taxation des plus-values de cession des titres de filiales et participations réalisées à compter du 1er janvier 2012. La quote-part de frais et charges est calculée sur le montant brut des plus-values réalisées et est taxée à 12 %.

Intégration fiscale
Pour le calcul et le paiement de l'impôt, la Banque NEUFLIZE OBC et certaines de ses filiales détenues à plus de 95 % constituent un groupe d'intégration fiscale. Les économies d'impôt réalisées par le groupe fiscal sont conservées par la société mère.

1.16. – Résultat exceptionnel

Ce poste comprend exclusivement les produits et les charges avant impôt, qui sont générés ou surviennent de manière exceptionnelle et qui ne relèvent pas de l'activité courante de l'établissement.

1.17. – Résultat par action

Le bénéfice par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre d'actions ordinaires en circulation sur l'exercice.

Note A1. – Opérations sur titres de transaction, de placement, d'investissement

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2019				2018			
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur de marché	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur de marché
Titres de placement								
Actions et autres titres à revenu variable	23 092	-2 512	20 580	20 806	26 358	-2 870	23 488	23 691
Total des titres de placement	23 092	-2 512	20 580	20 806	26 358	-2 870	23 488	23 691
Dont titres non cotés	23 092	-2 512	20 580	20 806	26 358	-2 870	23 488	23 691
Titres d'investissement								
Effets publics et valeurs assimilées	220 802		220 802	220 802	322 176		322 176	337 110
Total des titres d'investissement	220 802		220 802	220 802	322 176		322 176	337 110
Dont titres non cotés								
Titres de transaction, de placement et d'investissement								
Effets publics et valeurs assimilées	220 802		220 802	220 802	322 176		322 176	337 110
Actions et autres titres à revenu variable	23 092	-2 512	20 580	20 806	26 358	-2 870	23 488	23 691
Dont titres non cotés	23 092	-2 512	20 580	20 806	26 358	-2 870	23 488	23 691
Plus-Values latentes	227				203			
Dont OPC français (1)	828	-808	20	25	15 666	-1 766	13 900	13 903
Dont OPC de capitalisation (1)	4 348	-2 412	1 936	1 941	19 186	-2 770	16 416	16 419
Total des titres de transaction de placement et d'investissement	243 894	-2 512	241 382	241 608	348 534	-2 870	345 664	360 801
Différence positive entre le prix d'acquisition/remboursement			*79*				*107*	
Différence négative entre le prix d'acquisition/remboursement			*-2 052*				*-2 748*	

(1) Liquidation du FPCI Arcange Active Pierre en date du 31 juillet 2019 : valeur brute 14,8 M€.

Note A2. – Créances sur les établissements de crédit

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2019			2018		
	A Vue	A Terme	Total	A Vue	A Terme	Total
Comptes ordinaires	2 532 245		2 532 245	2 686 283		2 686 283
Comptes et prêts		1 399 825	1 399 825		978 142	978 142
Sous-total	2 532 245	1 399 825	3 932 070	2 686 283	978 142	3 664 425
Créances rattachées	1 585	7 191	8 776	2 120	7 241	9 360
Total	2 533 830	1 407 016	3 940 846	2 688 403	985 382	3 673 785
Dont créances entreprises liées françaises (Note récapitulative N° AP1)	*78*	*130 736*		*6 937*	*113 528*	

Note A3. – Créances sur la clientèle

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2019					2018				
	Stés et EI(2)	Particuliers	Divers	Clientèle financière	Total	Stés et EI(2)	Particuliers	Divers	Clientèle financière	Total
Créances commerciales	2 724				2 724	1 584				1 584
Autres concours à la clientèle	2 249 654	804 772	26 275	177 238	3 257 939	2 164 720	748 251	18 887	157 696	3 089 554
Crédits clients	2 155 130	777 909	26 275		2 959 314	2 060 879	722 504	18 887		2 802 270
* Crédits de trésorerie (1)	1 403 911	458 595	16 282		1 878 788	1 322 691	458 228	9 136		1 790 055
* Crédits à l'équipement	475 864		3 593		479 457	466 426		3 833		470 260
* Crédits Investisseurs	275 355	319 314	6 400		601 069	271 762	264 276	5 918		541 956
Prêts Clientèle financière à terme				177 238	177 238				157 696	157 696
Valeurs non imputées	30 150				30 150	41 120				41 120
Créances douteuses (*)	64 374	26 863			91 237	62 720	25 747			88 467
* Créances douteuses	33 675	6 703			40 378	38 039	4 010			42 049
* Créances douteuses compromises	30 699	20 160			50 859	24 681	21 737			46 419
Comptes ordinaires débiteurs	366 584	344 261	22 463	8 125	741 433	335 775	343 111	14 156	1 839	694 881
Créances rattachées					13 244					12 656
Sous-total	2 618 962	1 149 033	48 738	185 363	4 015 340	2 502 078	1 091 362	33 043	159 536	3 798 674
Dépréciations cf. note A8(*)	- 41 343	- 15 276			- 56 619	- 41 345	- 15 523			- 56 868

* Dépréciation sur douteux	- 15 659	- 190			- 15 850	- 20 983	- 218			- 21 201
* Dépréciation sur douteux compromis	- 25 684	- 15 086			- 40 770	- 20 362	- 15 305			- 35 667
Total net	2 577 619	1 133 757	48 738	185 363	3 958 721	2 460 733	1 075 839	33 043	159 536	3 741 806
(1) Dont entreprises liées françaises	*0*					*1*				
Dont Crédit de trésorerie Cofiloisirs (Cf note récapitulative AP1)										
(2)Sociétés et Entrepreneurs Individuels										
1) Passage en pertes										
- Créances couvertes par dépréciations	*7 590*	*178*			*7 768*	*6 484*	*876*			*7 360*
- Créances non couvertes par dépréciations	*118*	*4*			*122*	*230*	*97*			*327*
2) Récupération sur créances amorties	*241*	*147*			*388*	*196*	*256*			*452*

Note A4. – Participations et parts dans les entreprises liées

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2019				2018			
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur de marché	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur de marché
Titres de participation								
Administrations publiques centrales	1 064		1 064	1 064	976		976	976
Etablissements de crédit en compte courant des SCI	13 145	- 4 408	8 737	10 364	11 624	- 4 407	7 217	8 804
Clientèle financière				33	83	- 3	80	112
Total des titres de participation	14 209	- 4 408	9 801	11 461	12 695	- 4 410	8 285	9 904
Parts dans les entreprises liées								
Autres entreprises financières	102 702		102 702	237 149	102 702		102 702	240 249
Entreprises non financières	133 020	- 81	132 939	229 568	130 907	- 72	130 835	286 925
Total des parts dans les entreprises liées	235 722	- 81	235 641	466 717	233 609	- 72	233 537	527 174
Total des titres de participation (1) et des parts dans les entreprises liées	249 931	- 4 489	245 442	478 178	246 304	- 4 482	241 822	537 078
(1) titres non cotés			*245 442*				*241 821*	

Dans le cadre de ses activités bancaires, la Banque Neuflize OBC figure au capital de divers SCI, SNC, et GIE.

Note A5. – Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2019			2018		
	Valeur brute	Amort/dépr	Valeur nette	Valeur brute	Amort/dépr	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	80 752	- 45 028	35 724	79 716	- 43 857	35 859
Logiciels	40 405	- 39 535	870	39 369	- 38 364	1 005
Fonds de commerce	40 334	- 5 493	34 841	40 334	- 5 493	34 841
Immobilisations en cours	13		13	13		13
Immobilisations corporelles	157 704	- 85 351	72 353	154 986	- 82 957	72 029
Terrains d'exploitation	4 363		4 363	4 363		4 363
Constructions d'exploitation (1)	48 885	- 6 584	42 301	48 885	- 6 330	42 555
Installations	79 014	- 61 596	17 418	78 281	- 59 993	18 288
Matériel, mobilier	24 074	- 17 171	6 903	22 867	- 16 634	6 233
Immobilisations en cours	1 368		1 368	590		590
Total	238 455	- 130 379	108 077	234 702	- 126 814	107 888

(1) dont immeuble avenue Hoche PARIS 8e détenu via la SNC HOCHE dont le capital est de 41 M€ au 31/12/2019

Immobilisations (En milliers d'euros.)	Valeur brute au 31/12/2018	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	Valeur brute au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	79 716	984		52	80 752
Immobilisations corporelles	154 986	4 959	-2 245	4	157 704
	234 702	5 943	-2 245	56	238 456

Amortissements (En milliers d'euros.)	31/12/2018	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	-43 857	-1 163		-8	-45 028
Immobilisations corporelles	-82 957	-3 810	1 419	-3	-85 351
	-126 814	-4 973	1 419	-11	-130 379

Note A7. – Comptes de régularisation

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2019	2018
Produits à recevoir	17 136	20 647
Charges payées d' avance	927	1 182
Autres comptes de régularisation dont :	55 343	34 940
- Moyens de paiements	55 343	34 916
- Divers	0	24
Total	73 406	56 769

Note A8. – Dépréciations inscrites en déduction de l'actif

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2018	Dotations	Reprises et utilisations	Autres mouvements*	2019
S/Etablissements de Crédit					
S/Créances Clientèle (Note A3)	56 868	15 877	- 15 847	- 278	56 619
-Entreprises	41 487	15 117	- 14 957	- 304	41 343
-Particuliers et divers	15 380	760	- 889	26	15 276
S/Portefeuille Titres (Note A1)	2 870	602	- 960		2 512
-Autres titres de placement	2 870	602	- 960		2 512
S/Filiales et Participations (Note A4)	4 483	9	- 3		4 489
-Filiales et participations	4 483	9	- 3		4 489
Total	64 221	16 488	-16 810	-278	63 621

** Cette colonne reprend les différences de change sur les dépréciations en devises ainsi que l'effet d'actualisation de celles-ci.*

Note P1. – Dettes envers les établissements de crédit

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2019			2018		
	A Vue	A Terme	Total	A Vue	A Terme	Total
Comptes ordinaires et emprunt au jour le jour (1)	149 753		149 753	76 324		76 324
Comptes et emprunts (cf. note AP2)		1 861 119	1 861 119		2 487 143	2 487 143
Autres sommes dues	977		977	9 455		9 455
Sous total	150 730	1 861 119	2 011 849	85 778	2 487 143	2 572 922
Dettes rattachées	223	2 445	2 668	257	2 591	2 848
Total	150 953	1 863 565	2 014 518	86 035	2 489 735	2 575 770
(1) Dont entreprises liées françaises						
Dont Comptes ordinaires Cofiloisirs (Note récapitulative n° AP1)	*17 301*		*17 301*	*1 565*		*1 565*

Note P2. – Dépôts clientèle par agent économique

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2019			2018		
	A Vue	A Terme	Total	A Vue	A Terme	Total
Comptes épargne à régime spécial (1)	875 048	14 212	889 260	787 878	16 846	804 725
Sociétés et Entrepreneurs Individuels	995	7	1 002	2 446	7	2 453
Particuliers	871 348	14 205	885 553	782 958	16 839	799 798
Divers	2 706		2 706	2 474		2 474

Autres dettes	3 981 865	1 892 170	5 874 035	3 741 546	1 974 513	5 716 060
Comptes ordinaires	3 978 913		3 978 913	3 738 387		3 738 387
Sociétés et Entrepreneurs Individuels (2)	2 671 822		2 671 822	2 319 896		2 319 896
Particuliers	1 034 445		1 034 445	1 083 425		1 083 425
Divers	182 831		182 831	218 979		218 979
Clientèle financière	89 814		89 814	116 087		116 087
Comptes créditeurs à terme		1 891 411	1 891 411		1 973 503	1 973 503
Sociétés et Entrepreneurs Individuels		1 687 122	1 687 122		1 784 373	1 784 373
Particuliers		91 101	91 101		65 392	65 392
Divers		113 187	113 187		123 738	123 738
Autres sommes dues à la clientèle	1 761		1 761	2 101		2 101
Sous total dépôts	4 855 722	1 905 623	6 761 345	4 528 366	1 990 349	6 518 716
Dettes rattachées	1 191	759	1 950	1 059	1 010	2 069
Total (cf. note ap2)	4 856 913	1 906 382	6 763 295	4 529 425	1 991 360	6 520 784
(2) Dont ressources entreprises liées françaises (Note récapitulative n° AP1)	*142 053*		*142 053*	*106 865*		*106 865*

(1) dont Epargne réglementée (Avis CNC n°2006-02)
. Montant des encours collectés au titre des comptes et des plans d'épargne logement sur la phase d'épargne en date d'arrêté : 14,21 M€
. Montant des encours de crédit en vie octroyés au titre des comptes et des plans d'épargne logement sur la phase d'épargne en date d'arrêté : 0 K€
. Pour les plans épargne logement : affectation par tranche d'ancienneté (0-4 ans, 4-10 ans et plus de 10 ans) de ces montants.
0-4 ans : 167 K€
4-10 ans : 699 K€
+ de 10 ans : 13 343 K€

Note P3. – Autres passifs

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2019	2018
Primes sur options vendues	12 966	19 369
Créditeurs divers dont :	16 988	27 039
- Prélèvements et Autres impôts	3 827	2 142
- Personnel & Organismes sociaux	5 653	8 258
- Fournisseurs	2 637	13 958
- T.V.A	4 170	2 501
- Autres	701	181
Total	29 954	46 408

Note P4. – Comptes de régularisation

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2019	2018
Produits constatés d'avance	2 845	3 304
Charges à payer	52 975	76 211
Autres comptes de régularisation dont :	14 140	17 067
- Comptes liés aux moyens de paiement	13 742	16 919
- Divers	398	148
Total	69 960	96 582

Note P5. – Provisions

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2018	Dotations	Reprises	2019
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	50			50
Provisions ayant supporté l'impôt (3 Cf Note P5-1)	19 319	2 999	- 95	22 223
- Indemnités départ à la retraite	16 495	2 818	133	19 446
- Médailles du Travail	2 825	181	- 228	2 778
Autres provisions	13 890	2 461	- 4 904	11 447
-Coûts liés à la séparation d'ABN AMRO				

- Provisions restructuration et PDV (2)	4 995		- 2 234	2 761
- Risque fiscal (1)		1 652		1 652
- Autres	8 895	809	- 2 670	7 035
Total	33 260	5 460	- 4 999	33 720

(1) provision risque fiscal sur intérêts versés à la Centrale de trésorerie du groupe 2014-2015.
(2) dont provision PDV.

Note P5-1. – Couverture engagements de retraite

Engagements	01/01/2019	Variation de l'exercice	31/12/2019
Retraite supplémentaire	8 659	- 11	8 648
Indemnités de fin de carrière	16 432	2 036	18 468
Médaille du travail	2 824	- 47	2 777
Sous-total engagements	27 915	1 977	29 893
Retraites supplémentaires et indemnités de fin de carrière	- 8 596	658	- 7 937
Montant total couverture	- 8 596	658	- 7 937
Montant net engagements	19 320	2 636	21 956

Suite au changement de méthode (recommandation ANC n°2013-02 du 7 novembre 2013), les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat.
(3) Les montants enregistrés au titre de l'exercice 2019 sont une variation de 1 977 K€ dont une dotation de 2036 K€ sur IFC et une reprise de - 11 K€ sur Retraite Directeurs. (Cf Note P5)

Note P6. – Provisions réglementées et provision pour investissement

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2018	Dotations	Reprise & utilisation	2019
Provisions réévaluation immobilisations amortissables	24		- 4	19
Amortissement dérogatoire (SOFICA)	104			104
- Frais d'acquisition des titres de participation	328			328
Total	455		- 4	451

Note P7. – Variations des capitaux propres 2018/2019

(En milliers d'euros.)	Capital (2)	Prime de fusion	Réserves		Provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres
			Légale	Compl.				
Capitaux propres au 31/12/2018 (avant affectation du résultat)	383 507	167 080	33 428	22 917	455	38 156	61 084	706 629
Affectation du résultat 2018			3 054	60	-0	57 970	-61 084	0
Capitaux propres au 31/12/2018 (après affectation résultat)	383 507	167 080	36 482	22 977	455	96 126	-0	706 627
Distribution dividendes (1)						-61 572		-61 572
Amortissement Provision règlementée					-4			-4
Résultat 2019							45 478	45 478
Capitaux propres au 31/12/2019 (avant affectation du résultat)	383 507	167 080	36 482	22 977	451	34 555	45 478	690 532

(1) Décision AG 29 mai 2019

(2) Capital social

Nature des titres / Détenteurs	%	Nominal	Nombre	Valorisation
Actions ordinaires		109 €	3 518 417	383 507 453
Détenu par ABNABN AMRO NV	99,99			

Note AP1. – Operations avec les entreprises liées et participations

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2019			2018		
	Entreprises liées	Participations	Total	Entreprises liées	Participations	Total
Emplois						
Créances sur les Etablissements de crédit	130 813		130 813	120 465		120 465
Total	130 814		130 814	120 466		120 466
Ressources						
Dettes envers les Etablissements de crédit	17 301		17 301	1 565		1 565
Comptes créditeurs de la clientèle	142 053		142 053	106 865		106 865
Total	159 354		159 354	108 430		108 430

Note AP1-1. – Operations avec le groupe ABN AMRO hors France

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2019
Emplois	
Créances sur les Etablissements de crédit	3 747 359
Total	3 747 359
Ressources	
Dettes envers les Etablissements de crédit	1 873 972
Total	1 873 972
Engagements hors bilan	
Engagements reçus :	
- Engagements de Financement	338 881
- Engagements de Garantie (SBL)	1 227 413
Total	1 566 294

Note AP2. – Emplois et ressources suivant la durée restant à courir
(Montants nets de dépréciations incluant les créances rattachées)

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	D<=3 mois		3mois<D<=1an		1an<D<=5ans		D>5 ans		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Emplois										
Créances sur les Etablissements de crédit	282 885	87 147	101 881	50 820	320 135	327 500	702 115	519 915	1 407 016	985 382
Crédits à la clientèle	423 233	338 961	632 599	577 994	1 704 794	1 668 474	443 453	455 112	3 204 079	3 040 541
Totaux	706 118	426 108	734 480	628 814	2 024 929	1 995 974	1 145 568	975 027	4 611 095	4 025 923
Ressources										
Dettes envers les Etablissements de crédit	635 393	667 830	728 193	1 048 753	456 621	751 032	43 359	22 121	1 863 565	2 489 735
Dépôts clientèle	1 830 162	1 956 035	72 437	30 811	2 782	4 513	1 000		1 906 382	1 991 359
Totaux	2 465 555	2 623 865	800 630	1 079 564	459 403	755 545	44 359	22 121	3 769 947	4 481 094

Note AP3. – Ventilation en devises du Bilan et des Engagements de financements et de garanties Hors-Bilan

Au 31 décembre (En milliers d'euros)	2019						Total contre-valorisé en Euro
	Euro	Dollar	Yen	Franc Suisse	Livre Sterling	Autres devises	
Total Bilan							
Actif	9 238 198	316 171	1 146	8 770	17 148	21 123	9 602 556
Passif	9 246 262	307 779	1 269	8 793	17 115	21 331	9 602 548
Hors Bilan Actif							

Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	17 889						17 889
Engagements de financement en faveur de la clientèle	532 201	20 802					553 003
Engagements de garantie							
d'ordre d'établissements de crédit	26 756					3	26 759
d'ordre de la clientèle	155 610					72	155 682
Hors Bilan Passif							
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	338 881						338 881
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	45 991	49 888					95 879
Engagements de garantie reçus de la clientèle	1 671 101	4 557					1 675 658

Note HB1 -Engagements

Au 31 décembre (En milliers d'euros.)	2019 Couverture	2018 Couverture
Marchés de gré à gré		
- Options sur actions		
Achat (Ctie Clients)	295 451	185 875
Opérations sur autres instruments	295 451	185 875
- Options de change		
Achat (Ctie Abn AMRO)	4 070	3 040
Achat (Ctie Clients)	1 500	3 000
Opérations sur instruments de change	5 570	6 040
- Contrats d'échange de taux d'intérêt		
Swaps emprunteur de taux fixe/prêteur à taux variable	108 369	141 730
- Taux plafonds		
Achat CAP de taux (Ctie Abn AMRO)	249 772	143 630
Achat FLOOR (Ctie Abn AMRO)	33 896	41 937
Opérations sur instruments de taux d'intérêts	392 037	327 297
- Options sur actions		
Vente (Ctie Clients)	295 451	185 875
Opérations sur autres instruments	295 451	185 875
- Options de change		
Vente (Ctie Abn AMRO)	1 500	3 000
Vente(Ctie Clients)	4 070	3 040
Opérations sur instruments de change	5 570	6 040
- Contrats d'échange de taux d'intérêt		
Swaps emprunteur à taux variable/prêteur à taux fixe	108 369	141 730
- Taux plafonds		
Vente CAP de taux (Ctie Clients)	244 895	138 472
Vente FLOOR (Ctie Clients)	33 896	41 937
Opérations sur instruments de taux d'intérêts	387 160	322 139
Opérations en Devises		
Monnaie à recevoir (opérations de change à terme)	121 460	34 124
Opérations de change comptant	8 217	14 930
Opérations de prêts ou d'emprunts en devises	157	49 054
Total opérations en devises	129 834	34 108
Monnaie à livrer (opérations de change à terme)	121 388	15 000
Opérations de change comptant	8 296	49 108
Total opérations en devises	129 684	
Titres à recevoir		
Engagement souscription EMTN	35 000	

Note HB2. – Ventilation des instruments financiers a terme selon leur durée résiduelle

Durée résiduelle (notionnel) (En milliers d'euros.)	D<=1 an	1an<D<=5ans	D>5 ans
Marchés de gré à gré			
Instruments de taux d'intérêts			
Swaps	19 911	63 374	25 084
Achats CAP	65 423	177 718	6 631
Ventes CAP	65 423	173 357	6 115
Achats FLOOR	635	33 261	
Ventes FLOOR	635	33 261	
Instruments de change (options de change)	5 570		
Autres instruments (options sur actions)	235 246	60 206	

Primes sur options (En milliers d'euros.)	Reçues	Payées
Options de change	296	296
Options sur actions/indices	11 866	11 368
Options de taux	804	1 117
Total	12 965	12 780

Note HB3. – Instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

(En milliers d'euros.)	Juste Valeur Coût de remplacement positif	Equivalent risques pondérés
Risque sur les établissements de crédit situés en zone A (ABN AMRO)	1 393	111
Change à terme	110	9
Options de change	375	30
CAP	46	4
FLOOR	273	22
Options sur actions	589	47
Risque sur la clientèle	21 716	1 737
Change à terme	315	25
Options de change	8	1
Options sur actions	17 718	1 417
Swaps	3 676	294
Total avant effet des accords de compensation	23 109	1 849

Note R1. – Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

Produits d'intérêts et assimilés (En milliers d'euros.)	2019			2018		
	Ets. crédit	Clientèle	Autres	Ets. crédit	Clientèle	Autres
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	23 414	15 125		26 021	16 638	
Intérêts sur comptes et prêts à terme	22 773			26 768		
Intérêts sur créances commerciales et crédits clientèle		64 286			63 910	
Produits des opérations sur instruments de taux	25	1 454		390	2 893	
Report - Déport	146	71		60	39	
Intérêts sur titres à revenu fixe			7 625			10 657
Revenus des titres à revenu variable (R1.1)			34 281			35 517
Sous-total intérêts	46 358	80 936	41 907	53 240	83 481	46 174
Commissions sur engagements de financement		1 825			1 787	
Commissions sur engagements de garantie		1 330			1 364	
Sous-total commissions	0	3 155		0	3 151	
	46 358	84 091	41 907	53 240	86 632	46 174
Total produits d'intérêts et assimiles	172 356			186 046		

Charges d'intérêts et assimilés (En milliers d'euros.)	2019			2018		
	Ets. crédit	Clientèle	Autres	Ets. crédit	Clientèle	Autres
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	6 069	1 804		7 206	1 361	
Intérêts sur comptes et emprunts à terme	6 395	3 167		6 923	3 639	
Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial		1 402			1 599	
Report - Déport	-206	438		0	159	
Charges des opérations sur instruments de taux	1 453	25		2 845	468	
Sous-total intérêts	13 710	6 837	0	16 974	7 227	0
Commissions sur engagements de garantie reçus	29			49		
	13 739	6 837	0	17 022	7 227	0
Total charges d'intérêts et assimilés	20 576			24 250		
Marge nette d'intérêts		148 654			158 694	
Commissions nettes sur engagements de financement et de garantie		3 126			3 103	
Marge nette d'intérêts et assimilés		151 780			161 797	
Résultat net sur opérations financières (R3)		4 036			3 450	
Autres charges et produits d'exploitation bancaire (R4)		-2 856			-177	
Total marge d'intérêts et assimilés		152 960			165 069	
Dont commissions à caractère d'intérêts		3 126			3 103	
Dont marge d'intérêts		149 834			161 967	

Note R1-1. – Revenus des titres à revenu variable

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Titres de Placement	348	280
Titres de Participation	2	6
Parts dans les Entreprises liées (1)	33 931	35 232
Total	34 281	35 517
(1) Dont		
dividendes AAIS	*13 512*	*17 566*
dividendes NEUFLIZE VIE	*14 757*	*12 181*

Note R2. – Commissions

(En milliers d'euros.)	2019		2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	44		49	
Opérations sur effets et comptes	12 051		13 529	
Opérations de change	265		294	
Opérations de hors-bilan	3 711	45	3 554	94
- Engagements sur titres	3 657		3 460	
- Opérations sur instruments financiers à terme	54	45	94	94
Prestations de services financiers	81 127	7 451	86 441	8 238
- Moyens de paiement	6 060	2 952	6 840	3 387
- Opérations financières et titres	71 067	3 641	75 770	4 085
- Autres	4 000	858	3 831	766
Total des commissions	97 198	7 496	103 868	8 332
Produits nets des commissions (Produits -Charges)	89 701		95 535	

Note R3. – Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de négociation

(En milliers d'euros.)	2019		2018	
	Gains	Pertes	Gains	Pertes
Titres de transaction	-73		-29	
Opérations de change	3 455		3 442	
Instruments financiers	1 138		1 015	
Produits nets des opérations de portefeuille de négociation	4 521		4 428	

Note R3-1. – Gains et pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

(En milliers d'euros.)	2019		2018	
	Gains	Pertes	Gains	Pertes
Titres de placement				
- Plus-values de cession			1	
- Moins-values de cession		845		
- Reprises de dépréciation	361			
- Dépréciation				979
Total	361	845	1	979
Produits nets des opérations de portefeuille de placement	-484		-978	

Note R4. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire

(En milliers d'euros.)	2019		2018	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Cotisation fonds de garantie (FRU) *		2 330		87
Pertes opérationnelles		1 003		4 687
Autres produits d'exploitation bancaire	552		4 597	
Total	552	3 332	4 597	4 774
Charges nettes d'exploitation bancaire	-2 856		-177	

** La cotisation au fonds de résolution unique s'élève à 2330 K€ en 2019 contre 2 159 K€ en 2018.*

Note R5. – Frais généraux et amortissements

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Frais de personnel	97 086	98 530
Salaires et traitements	57 447	53 105
Charges sociales	21 840	23 550
Charges de retraite	7 950	11 273
Impôts, taxes et versements assimilés s/rémunérations	5 696	6 170
Intéressement et participation des salariés	4 438	4 890
Sous total	97 371	98 988
Charges refacturées	-584	-457
Autres frais administratifs	76 277	86 607
Impôts et taxes	4 989	5 941
Services extérieurs (1)	88 840	99 211
Sous total	93 829	105 152
Charges refacturées	-17 253	-18 545
Total charges générales d'exploitation	173 363	185 137
Total amortissements	4 969	6 550
Total frais généraux et amortissements	178 332	191 687

(1) Les honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2019 s'élèvent à 251,7 K€ HT pour EY et 127,6 K€ HT pour MAZARS.

L'ensemble des rémunérations allouées pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 aux membres du Directoire s'élève à 2 661 K€. En outre, le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance s'élève à 62 K€.
Au 31 décembre 2019, les Bonus différés CRD non comptabilisés s'élèvent à 0,7 M€ .

Note R6. – Coût du risque

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Dotations aux dépréciations		
Sur crédits domestiques et risques divers	-17 167	-7 755
Reprises de dépréciations		
Sur crédits domestiques et risques divers	16 374	9 306
Dotations nettes de reprises de dépréciations	-793	1 551
Créances irrécouvrables non dépréciées	-122	-327
Créances irrécouvrables dépréciées	-7 768	-7 429
Récupérations sur créances amorties	388	452
Total coût du risque	-8 295	-5 753

Note R7. – Gains ou pertes sur actifs immobilisés

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Participations et activité de portefeuille		
- Plus-values de cession	1 054	2 796
- Moins-values de cession	-14	-43
- Reprises de dépréciation	1	60
- Dotations de dépréciation	-9	-2 012
- Autres produits	313	809
Résultat net	1 344	1 610

Note R8. – Impôts sur les bénéfices

(En milliers d'euros.)	2019	2018
Contribution de 3 % sur la distribution de dividendes		
Provision fiscale *	-1 652	
IS Théorique (hors intégration fiscale)	-10 497	-4 135
Impact de l'intégration fiscale	243	404
Charge d'impôts sur exercices antérieurs	2	37
Impôts sur les sociétés	-11 904	-3 694

** litige fiscal sur déductibilité intérêts versés*

Note R9. – Autres informations

	2019	2018
Techniciens des métiers de la banque	154	179
Cadres	598	655
Effectif moyen du personnel	752	834

L'effectif comprend les Salariés de la Banque ainsi que ceux détachés dans les autres Sociétés du Groupe.

Note R10. – Opérations avec les parties liées (Groupe NEUFLIZE France et Groupe ABN)

(En milliers d'euros.)	Total 2019	Parties liées Groupe NEUFLIZE France	Parties liées Groupe ABN (hors France)
Produits nets d'intérêts	151 780	204	45 306
Intérêt produit	138 075	204	52 765
Intérêt Charges	-20 576		-7 459
Revenus des titres à revenu variable	34 281		0
Produits nets des commissions	89 701	32 181	4 068
Commissions (produits)	97 198	32 423	4 068
Commissions (charges)	-7 496	-241	0
Résultat net des opérations financières	4 036	0	0
Autres charges nettes d'exploitation bancaire	-2 856		
Produit net bancaire	242 661	32 385	49 374
Charges générales d'exploitation	-173 363	-1 044	-18 116
Frais de personnel	-97 086		-471
Autres frais administratifs	-76 277	-1 044	-17 644
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	-4 969	0	0
Total frais généraux	-178 332	-1 044	-18 116
Résultat brut d'exploitation	64 330	31 341	31 258

IV. – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale constate que l'exercice se solde par un bénéfice de 45.478.117,75 €.

Elle approuve la proposition du Directoire d'affecter ce bénéfice augmenté du report à nouveau antérieur qui s'élevait à 34.553.572,24 €, soit un bénéfice distribuable de 80.031.689,99 euros, comme suit :

- à la réserve légale, la somme de 1.868.398,91 €
- à la réserve spéciale Œuvre d'art, la somme de 78.464,84 €
- à la réserve complémentaire, la somme de 405.506,98 €
- au compte de report à nouveau, la somme de 77.679.319,26 €
- aux actionnaires à titre de dividendes, la somme de 0,00 €, soit 0 € par action

L'Assemblée Générale constate par ailleurs que les dividendes distribués au titre des exercices précédents sont les suivants :

- Exercice 2014 : 87.960.425,00 €, soit 25,00 € par action
- Exercice 2015 : 45.739.421,00 €, soit 13,00 € par action
- Exercice 2016 : 24.628.919,00 €, soit 7,00 € par action
- Exercice 2017 : 35.184.170,00 €, soit 10,00 € par action
- Exercice 2018 : 61.571.842,50 €, soit 17,50 € par action

Cette résolution est adoptée à la majorité.
Pour : 4 votes représentant 3.517.550 voix
Contre : 1 vote représentant 45 voix

V. – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Banque Neuflize OBC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le directoire le 24 février 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.
L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823 9 et R. 823 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation du portefeuille de titres et des participations

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1.4 « Portefeuille titres » de l'annexe aux comptes annuels, les titres sont enregistrés à leur coût d'acquisition et évalués à leur valeur d'utilité. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable des titres.
Nous avons considéré que l'évaluation du portefeuille de titres et des participations constituait un point clé de l'audit car elle requiert l'exercice du jugement de la direction quant aux choix des méthodologies et des données utilisées, notamment s'agissant de Neuflize Vie et Cofiloisirs.
La valeur nette comptable de Neuflize Vie s'élève à M€ 130,7 au 31 décembre 2019 (quote-part de détention : 60 %).
La valeur nette comptable d'ABN AMRO IS s'élève à M€ 102,5 au 31 décembre 2019.
La valeur nette comptable de Cofiloisirs s'élève à M€ 6,3 au 31 décembre 2019 (dépréciée de M€ 4,4 par rapport à la valeur historique).

Notre réponse

Notre approche d'audit a consisté à :
- vérifier l'exactitude des calculs effectués par la société ;
- évaluer la qualité du processus d'élaboration et d'approbation des budgets et des prévisions ;
- évaluer la cohérence des informations, des hypothèses et des méthodologies prises en compte pour déterminer la juste valeur des titres et les niveaux de dépréciation correspondant ;
- revoir les rapports d'évaluation des experts indépendants le cas échéant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire arrêté le 27 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.
La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441 4 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225 37 4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Banque Neuflize OBC par votre assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet MAZARS et du 26 mai 2016 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.
Au 31 décembre 2019, le cabinet MAZARS était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux ci.

Comme précisé par l'article L. 823 10 1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.
Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537 2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822 10 à L. 822 14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 7 mai 2020
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS	ERNST & YOUNG Audit
Gilles Dunand Roux	Luc Valverde

V. – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la Banque, 3, avenue Hoche – 75008 Paris.